



Faculté des Sciences de l'Homme et de l'Environnement

## Conseil de Faculté – Séance N°42

Vendredi 9 décembre 2011

«Validé par le Conseil N°43 du 15 février 2012»

### Participants :

Collège A	
Pascal DURET	Excusé
Michel DIMOU	Présent
Georges DALLEAU	Représenté
Harry BOYER	Représenté
François GARDE	Absent
Collège B	
Chantal VERKINDT	Présente
Alain BASTIDE	Présenté
Marie CHIRON	Représentée
Dominique MORAU	Présent
Patrick DESMOULINS	Présent
Collège IATOS	
Bruno BONAZZI	Présent
Chantale RICHAUVET	Représentée
Vanessa DIJOUX	Représentée
Personnalités extérieures	
Jean-Luc LHEMANNE	Représenté
Nazir PATEL	Représenté
Marc-André HOAREAU	Absent
Bernard REYNAUD	Représenté
Personnes assistant également au Conseil	
Jean-Michel DELAPLACE	Excusé
Pierre LEROYER	Présent
Thierry PASSINAY	Présent
Laurent PUREN	Absent
Pascal DENIS	Absent
Etudiants	
Jeremy ANGUILA	Absent
Thomas VIAUD	Absent

## **Ordre du jour :**

- 1) Validation du PV N°41
- 2) Élection vice-doyen recherche
- 3) Master 2 Qualité Environnementale du Cadre Bâti en Milieu Tropical
- 3) CEV
- 4) Modifications de la maquette de la licence STAPS, Spécialité Management
- 5) Point PRP
- 7) Questions diverses

Quorum atteint, le conseil débute à 14h10

### **1. Validation du PV**

Validé à l'unanimité.

### **2. Élections du Directeur Adjoint Recherche**

Lors de son élection le 28 octobre 2010, M. DIMOU avait présenté l'association de M. Alain BASTIDE pour la partie recherche de l'UFR. M. DIMOU ayant reçu une mutation pour l'Université de Toulon, il nous quitte officiellement à partir du 15 décembre 2011. Il perdra donc sa qualité d' élu du collège A du Conseil de l'UFR SHE (qui donnera lieu à une élection partielle dans le courant du mois de février 2012), et de vice doyen recherche.

Les directeurs adjoints sont élus par le Conseil sur proposition du Directeur du Conseil au scrutin majoritaire à deux tours.

M. Alain Bastide, présente sa candidature à l'élection de Directeur Adjoint Recherche.

M. Alain BASTIDE est élu à l'unanimité (14 votes).

### **3. Master 2 Qualité Environnementale du Cadre Bâti en Milieu Tropical**

Pierre Rosier, est architecte et directeur de l'école d'architecture du Port, une antenne de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier.

La deuxième année du Master Qualité Environnementale du Cadre Bâti en Milieu Tropical pose quelques questions au niveau de l'historique, de l'évolution, et des perspectives futures à long terme et à court terme.

Le M2 a été habilité au département SBE lors du dernier quadriennal et il a été lancé pour la première année uniquement en formation continue, avec M. Bastide, M. Manin et 12 candidats au départ.

Une déperdition de candidats aurait pu empêcher l'ouverture du Master, si le directeur des affaires culturelles n'avait offert un soutien au projet et permis son ouverture. 4 étudiants ont soutenu cette année. La question s'est posée de savoir comment positionner ce master.

M ROSIER constate que le contenu des enseignements dispensés a été reconnu comme étant de qualité : le fond ne doit pas être remis en cause, et doit être développé. C'est le problème d'effectif qui l'incite à revoir le principe.

L'ENSAM a souhaité que ce master, présenté en conseil d'administration et à la commission pédagogique, continue.

Au niveau de l'école on s'inscrit dans deux directions : l'architecture tropicale et l'ouverture à l'international.

L'idée serait de prolonger ce master en formation continue ou en formation initiale ouverte aux

étudiants locaux, européens voire étrangers. Ouvert aux ingénieurs, architectes urbanisme, en gardant en grande partie l'équipe enseignante actuelle et la trame pédagogique avec l'accueil d'étudiant en formation initiale. Une formation étalée sur 5 ans, avec un module par an, ce qui permet aux professionnels de se former de manière plus souple d'un point de vue de planning ou de connaissances.

Au niveau de l'école le budget est mobilisé et l'équipe locale disponible : toutes les conditions matérielles sont là pour pouvoir poursuivre ce master. On reste sur la double diplomation université/école.

L'école souhaite que ce master soit ouvert sur dossier aux étudiants ayant déjà un master 2 car le niveau dispensé est l'enseignement actuel qui demande certains acquis et un étudiant ayant un master n'a pas toutes les bases pour suivre. En post M2 il y a déjà 4 demandes d'étudiants ne résidant pas sur le département.

Plusieurs questions et remarques sont soulevées par les membres du conseil :

- En ce qui concerne le budget mobilisé par l'école, il n'est pas précisé si ces moyens englobent déjà les subventions prévues par l'Université. De plus, les membres soulignent que la recherche de budget a été faite en amont de la prise de contact avec l'UFR SHE.

- Il conviendra de vérifier si une convention a été signée entre l'Université et l'ENSAM sous la forme de cohabilitation ou s'il s'agit d'un partenariat.

- Est-ce dans l'intérêt de l'UFR SHE et de l'Université en général, de prendre ce master et réfléchir à deux M2 (qui pourraient être 1 : formation continue et 2 : conserver le format actuel)

N'y a-t'il pas intérêt à modifier le contenu de notre M2 afin d'aller vers deux M2 différents qui permettraient de garder toute la cohérence et l'ouverture à la formation initiale de nos étudiants ?

- Quels sont les étudiants qui vont entrer dans ce master : seront-ce des étudiants ou des urbanistes ? L'intérêt de ce master est évident, mais faut éviter le piège de la concurrence. Une ouverture uniquement pour des étudiants de M2 risque de limiter l'effectif. Pour que cela survive il faut s'ouvrir sur le M1 et être très clair sur la complémentarité des Master.

- La formule post-M2 n'est pas viable selon M. DIMOU dans le long terme. Pour lui il faut un M2.

Et il ne faut pas considérer le nombre de demande mais la qualité des demandes. La solution est d'entrer en formation initiale et que cela soit un M2. Avec une vraie collaboration entre les partenaires. Dans cette hypothèse, des étudiants qui sortent du M1 s'adapteraient à ce M2.

- Le département SBE, déplore le manque de cohérence de cette formation rattachée à la Faculté : les membres sont préoccupés par une possible évolution qui n'est pas exclue, si l'équilibre est maintenu dans l'offre globale du département.

Le département est dans la dynamique de renforcer ce mouvement : ils ont des ambitions à ce que ce master se poursuive dans le temps.

Sur la durée, il semble difficile d'apporter des modifications pour février, pour l'organisation et pour les étudiants.

M. Rosier réagit par rapport à ces questions : il ne faut pas se positionner en termes de concurrence. Il est étonné que se soit un master de l'Université. M. Rosier a été personnellement un acteur du montage de l'équipe pédagogique et du contenu de l'enseignement. Pour lui, continuer ce master sur la base actuelle est un échec, et cela ne pourra évoluer avec un effectif de 10 même dans le temps.

Il y a plusieurs offres de formation plus pertinentes et plus adaptées à l'offre de contenu.

Ce projet date de 2007, et le projet initial était bien un projet d'ouverture à la formation initiale et continue. Le but est donc une formation professionnelle et une formation initiale et c'est par ce second biais que l'on pourra avoir l'effectif. Le contenu pédagogique est très bon. Ce n'est pas un master d'architecture, il s'agit bien d'un master partenarial avec des compétences multidisciplinaires. Il ne s'agit pas de former des architectes ni des urbanistes. Mais toutes ces composantes ont un point commun qui est l'acte de bâtir en milieu tropical. Le problème est de rendre le partenariat efficace. Des formations existent déjà par ailleurs dans le domaine, alors que

nous avons les connaissances et une problématique commune : le milieu tropical.

Le point commun révélé par cette discussion est la volonté de collaborer, mais la divergence est que M. ROSIER pense que la formule actuelle est à la fois un échec et un début. Pour l'équipe de l'UFR SHE la question de l'effectif peut être résolue.

Et il est nécessaire de travailler conjointement car aujourd'hui il y a un projet de l'école d'architecture et un projet du département SBE.

Sur le court terme il n'y aura pas de modifications d'ici février. Dans ce cas, on met en place un système avec des rencontres régulières pour mettre le projet en place sur l'année N+1, et réfléchir à la localisation, l'organisation, le déplacement des enseignants, le financement. M. Manin souhaite commencer en août - septembre. S'il y a des personnes en formation continue, il faudrait étaler la formation, car un an pourrait être trop court pour des professionnels.

M. Rosier insiste sur le fait que cette discussion a été soulevée au mois d'avril pour le mois d'octobre 2011. Aujourd'hui dans l'idée d'une démarche partenariale, si l'un des partenaires est bloqué, tout le monde l'est. Il a rencontré les professionnels pour essayer d'organiser au mieux le déroulement de cette formation pour s'adapter à la pratique professionnelle. Et faire venir des professionnels internationaux pour 4 étudiants fait perdre de la crédibilité à la formation. Il y a 5 modules, un module peut intéresser un autre master pour mutualiser et enrichir, et avoir une formation transversale.

Conclusion : un travail sera mis en place jusqu'en avril.

#### **4. CEV**

Les demandes de renouvellement des CEV présentées au Conseil sont validées à l'unanimité.

#### **5. Modifications de la maquette de la licence STAPS, Spécialité Management**

La demande de modification pour l'année universitaire 2012/2013 renforce l'orientation de cette maquette en direction du tourisme sportif : sport loisirs et développements touristiques.

#### **6. Point PRP :**

En se basant sur le tableau de répartition Excel annexe au PV, le tableau reprend à titre d'exemple la valeur allouée pour 2011 et distingue la répartition en 2 parties :

- Les directions de département ;
- Les responsabilités de niveau de promotion.

Le principe de répartition de PRP sur l'UFR SHE est validé à l'unanimité.

#### **7. Question diverses**

- o Gêne occasionnée par l'entretien du terrain de football (bruit/odeur) :

M. BONAZZI porte à la connaissance du Conseil les nuisances occasionnées par l'entretien du terrain pour le personnel dont les bureaux sont situés au bâtiment A. Afin de limiter les nuisances et permettre au personnel de se préparer, il sera nécessaire de les prévenir à l'avance de l'horaire prévu, et demander à ce que le traitement commence par la proximité du bâtiment A.

Fin 17h19